

**Contrat de plan Etat – Région 2004/2006**

**CONTRAT DU PAYS CŒUR DE FLANDRE 2004/2006**

**Adopté en Comité de pilotage partenarial  
Haverskerque  
15 juin 2004**

*Pays Cœur de Flandre - 12 Bis rue de Nieppe - Maison Flamande  
59181 STEENWERCK  
Tél : 03 28 43 86 60 – Fax : 03 28 43 86 66 [pays-cœur-de-flandre@wanadoo.fr](mailto:pays-cœur-de-flandre@wanadoo.fr)*

## SOMMAIRE

|  |         |
|--|---------|
| Introduction, organisation du Pays                             | page 3  |
| 1- Document contractuel  | page 5  |
| 2- Annexe 1 : orientations et mesures de la charte             | page 11 |
| 3- Annexe 2 : objectifs prioritaires 2004-2006                 | page 13 |
| 4- Annexe 3 : modèle de présentation d'une action              | page 25 |
| 5- Annexe 5 : programmation pluriannuelle 2004-2006            | page 27 |
| 6- Annexe 6 : avis du Conseil de développement sur le contrat  | page 33 |
| 7- Annexe 7 : indicateurs de suivi                             | page 38 |
| 8- Annexe 8 : dispositif d'ingénierie 2004-2006                | page 40 |
| 9- Annexe 9 : composition du Conseil de développement          | page 42 |
| 10-Annexe 10 : fiches signalétiques des EPCI composant le Pays | page 45 |

## ***INTRODUCTION pour comprendre le sens et le contenu du Contrat de Pays***

---

La charte de Pays explique la stratégie générale de développement du territoire en vue d'influer sur le devenir du Pays, c'est à dire de renforcer ses points forts, de réduire ses points faibles et d'anticiper sur certaines menaces.

☛ **Mais tout ne peut être mené en même temps ! C'est pourquoi il est nécessaire de se donner des priorités et de faire des choix entre plusieurs objectifs et actions.**

Ce choix de priorités doit être mené en partenariat avec les acteurs locaux du Pays, à ce titre :

- le Pays a lancé un appel à projets afin d'identifier les intentions de projets
- le Pays a soumis pour avis le contrat au Conseil de développement
- enfin, le contrat a été débattu et adopté en Assemblée Générale de l'association de Pays qui regroupe l'ensemble des Maires et Présidents de Communautés de Communes.

Ce contrat est aussi un engagement des partenaires signataires, c'est pourquoi le Pays à :

- organisé dès novembre 2003 des tables rondes thématiques réunissant les différents services de l'Etat, la Région Nord Pas-de-Calais, et le Département du Nord.
- ponctué les échanges des tables rondes par les comités techniques partenariales
- organisé en juin 2004, un comité de pilotage partenarial afin de valider le Contrat de Pays.

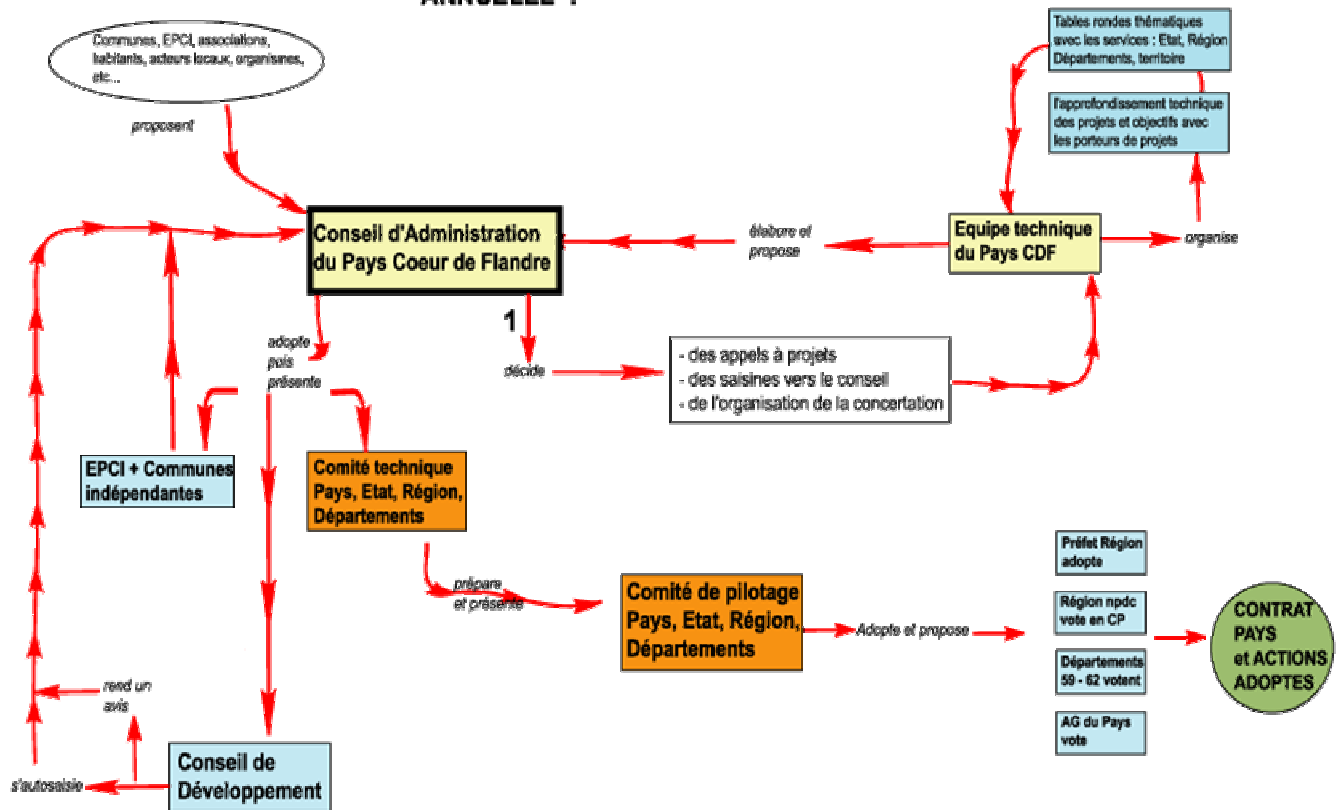
Le contrat présente des objectifs opérationnels, des actions envisagées et des actions décidées. Sur ce dernier point, le contrat de Pays se décline concrètement par une première programmation annuelle d'actions. Celles-ci sont proposées dans ce document sous forme de fiches actions synthétisées en : **ANNEXE 4**.

### **Qui fait quoi dans le Pays ?**

Le Pays se donne les missions suivantes :

- c'est l'instance qui doit permettre les réflexions pour l'avenir du territoire dans tous les domaines (environnement, économie, service, etc). **C'est le rôle de prospective.** A ce titre, le pays est l'outil au service des élus pour mobiliser les moyens intellectuels et financiers nécessaires aux études. Dans le Cœur de Flandre ceci se fera en lien étroit avec le Syndicat Mixte du SCOT.
- C'est l'instance d'animation du territoire chargée de faire émerger, à l'échelle du Pays, les projets, la dynamique de développement et de susciter la coordination des actions entreprises par les acteurs du territoire. **C'est le rôle d'animation et de coordination.** C'est avec cet outil que les élus sont en mesure de développer des politiques publiques aux bonnes échelles et surtout complémentaires.
- C'est l'instance de débats, de l'ouverture et de la veille stratégique. Pour cela, le Pays s'appuie sur le Conseil de Développement. **C'est le rôle d'écoute.**
- C'est l'instance qui peut être maître d'ouvrage dans certain cas (par exemple : conduite d'une étude ou actions de communication) mais qui privilégie la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pilotées par les collectivités locales et les acteurs locaux (institutionnels ou associatifs). **C'est le rôle de partenariat.** Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Pays, celui-ci mobilise le partenaire le plus compétent selon les actions (communes, communauté, association, etc).
- C'est l'instance qui négocie les contrats de Pays pour le compte des collectivités locales composant le territoire. **C'est le rôle de négociation et de contractualisation.**

## POUR SIGNER UN CONTRAT DE PAYS ET ADOPTER UNE PROGRAMMATION ANNUELLE :



EB - 2 juin 2004

### Procédure de mise en cohérence dans le cadre du Contrat de Pays 2004-2006 :

La mise en œuvre du contrat de Pays est l'affaire de tous. Ainsi chaque porteur de projet est susceptible de concourir à la mise en œuvre de la charte de Pays, pour y contribuer ils peuvent porter dans un cadre collectif plus large (le pays) leurs actions si ils jugent qu'elles participeront au développement inscrit dans la charte de Pays. Ils demandent l'inscription de leurs projets dans le programme annuel du pays. Ceci peut se faire au travers des appels à projets annuels mais aussi par relation directe avec le Pays durant l'année.

Le Pays s'engage avec ses partenaires à proposer chaque année un plan d'actions annuel et s'engage à ne pas proposer de plan d'actions pléthorique.

### Procédure d'accès à des financements spécifiques :

Les maîtres d'ouvrage qui souhaitent accéder aux co-financements de l'association de pays et/ou des autres signataires du contrat, demandent un accord de principe à l'association et aux co-financeurs. Si cet accord de principe est retenu, l'action est alors inscrite dans le plan d'actions annuel puis le maître d'ouvrage adressent une dossier de demande de subvention aux co-financeurs identifiés.

## **CONTRAT DE PAYS CŒUR DE FLANDRE**

### **ENTRE**

L'État, représenté par Monsieur Jean ARIBAUD, Préfet de la Région Nord - Pas de Calais,

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, représenté par Monsieur Daniel PERCHERON, son président,

Le Conseil Général du Nord, représenté par Monsieur DEROSIER, son président

d'une part,

### **ET**

Le pays Cœur de Flandre composé par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants : Communauté de communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys, Communauté Rurale des Monts de Flandre, Communauté de communes du Pays des Géants, Communauté de communes de l'Houtland, Communauté de communes Flandre-Lys et les communes non regroupées de : Hazebrouck, Wallon-Cappel, Blaringhem ; représentés par le président de l'association du Pays Cœur de Flandre, organisme créé par les EPCI pour mettre en œuvre tout ou partie du présent contrat de pays,

d'autre part,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 urbanisme et habitat (Titre V, "Dispositions relatives aux pays"), portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu la loi n° 99-533 du 25 Juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le contrat de plan État-Région 2000-2006 (CPER) signé le 21 Juillet 2000, et son volet territorial,

Vu la convention d'élaboration de la charte de pays Cœur de Flandre signée le 24 octobre 2002,

Vu les délibérations des EPCI et des communes non regroupées créant le conseil de développement (composition : **annexe 9**), associé à l'élaboration de la charte,

Vu les délibérations des EPCI et des communes non regroupées approuvant la charte de développement du pays et son périmètre,

Vu la publication du périmètre du pays par arrêté du préfet de région pris le 09/03/2004,

## **Il est convenu ce qui suit :**

### Article 1 - Objet

Selon les termes de la loi urbanisme et habitat, le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Ce projet prend la forme d'une charte de développement du pays (**annexe 1**). Pour mettre en œuvre la charte de développement du pays qu'ils ont approuvée, les membres du pays peuvent signer un contrat de pays avec l'État, la Région et les Départements.

Le présent document et ses annexes constituent le contrat de pays Cœur de Flandre au sens de l'article 22 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 (alinéa VIII) modifiée par l'article 95 de la loi urbanisme et habitat.

Les annexes sont les suivantes :

- Annexe 1 : orientations et mesures de la charte
- Annexe 2 : objectifs prioritaires 2004-2006
- Annexe 3 : modèle de présentation d'une action
- Annexe 4 : plan d'actions 2004
- Annexe 5 : programmation pluriannuelle 2004-2006
- Annexe 6 : avis du Conseil de développement sur le contrat
- Annexe 7 : indicateurs de suivi
- Annexe 8 : dispositif d'ingénierie 2004-2006
- Annexe 9 : composition du Conseil de développement
- Annexe 10 : fiches signalétiques des EPCI composant le Pays
- Annexe 11 : actions financées par anticipation 2001 2002 2003

## Article 2 - Durée

Le contrat de pays prend effet à la date de signature par les parties. Pris en application du contrat de plan État-Région 2000-2006, ce contrat particulier est conclu pour la durée restant à courir de ce contrat de plan.

## Article 3 – Objectifs prioritaires d'intervention 2004-2006

Les signataires font le choix d'identifier des programmes peu nombreux et ciblés qui font sens à l'échelle du pays et sur lesquels le contrat de pays apporte une valeur ajoutée spécifique par rapport aux procédures existantes.

Ces programmes font l'objet de l'**annexe 2** qui précise les partenariats à mettre en œuvre.

## Article 4 : Modalités de coordination et de suivi

### A. Coordination

Un comité de pilotage **local** interne au pays Cœur de Flandre assure le pilotage politique du contrat de territoire, à savoir, notamment : validation des orientations stratégiques, approbation des différents éléments contractuels (programme pluriannuel, système de pilotage, proposition des plans d'actions annuels).

Un comité de pilotage **partenarial** est formé du comité de pilotage local élargi à un représentant désigné par chaque partenaire institutionnel : État (Sous-Préfet de Dunkerque), Région Nord-Pas-de-Calais (le président ou son représentant), Département du Nord (le président ou son représentant), le président du conseil de développement. Le Département du Pas-de-Calais est associé à titre permanent et consultatif au comité de pilotage partenarial du Pays Cœur de Flandre. Le comité assure la cohésion et la mobilisation des acteurs et des partenaires sur les enjeux et les objectifs du contrat de pays. Il impulse si nécessaire de nouvelles réflexions pour répondre à l'évolution de l'environnement et des conditions de mise en œuvre des différents volets du contrat de pays. Il valide à l'échelle locale les plans d'actions annuels. Il garantit l'optimisation des moyens financiers mobilisés par tous les partenaires. Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du comité de pilotage local.

Le conseil de développement est associé au suivi de la mise en œuvre du contrat de pays.

Un **comité technique** est présidé par le chef de projet du pays. Il réunit des techniciens de l'État (désignés par le sous-préfet de Dunkerque), de la Région Nord-Pas-de-Calais, du Département du Nord, du Département du Pas de Calais.

Il pilote au plan technique la mise en œuvre du contrat de Pays, prépare les réunions du comité de pilotage partenarial et en assure le secrétariat.

Les Conseillers généraux et régionaux territorialement concernés et désignés par leurs présidents respectifs seront associés au suivi de la mise en œuvre du présent contrat. Le ou les Sous-Préfets territorialement concernés sont ou seront associé(s) de même au suivi de la mise en œuvre du présent contrat.

#### B. Indicateurs de suivi

Le comité technique collecte annuellement les indicateurs de suivi dont la liste figure en **annexe 6**.

### Article 5 : Modalités d'évaluation des actions menées en application du contrat

Le comité de pilotage partenarial choisit au sein des plans d'actions annuels les programmes qui feront l'objet d'une évaluation de leurs résultats et de leurs impacts. Il valide le mandat d'évaluation et prend les décisions consécutives à l'évaluation.

Le comité technique rédige les cahiers des charges des évaluations sur la base du mandat d'évaluation et propose des recommandations au comité de pilotage.

La réalisation des travaux et la rédaction des rapports d'évaluation pourront être confiée à des prestataires spécialisés.

Le contrat de pays en tant que tel fera l'objet d'une évaluation en 2006.

### Article 6 : Engagements financiers

#### A. Plans d'actions annuels 2004-2006

Les objectifs prioritaires d'intervention 2004-2006 visés à l'article 3 sont déclinés en plans d'action annuels.

Le plan d'action 2004 est annexé au présent contrat (**annexe 4**).

Pour les années 2005 et 2006, le pays Cœur de Flandre s'engage à présenter au comité de pilotage partenarial au dernier trimestre de l'année courante un projet de plan d'actions pour l'année à venir. Les actions font à ce stade l'objet d'une description sommaire s'inspirant du modèle figurant en **annexe 3**.

L'État, la Région Nord-Pas-de-Calais et les Départements du Nord et du Pas de Calais s'engagent à accompagner et à contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions annuels validés en comité de pilotage partenarial, notamment sous la



forme d'une participation financière décrite à l'alinéa C de cet article ou d'une maîtrise d'ouvrage de certaines opérations concourant à la charte de pays.

Le dispositif d'ingénierie envisagé par le pays Cœur de Flandre au titre du contrat de pays pour la période 2004-2006 est décrit en **annexe 7**. Le dispositif d'ingénierie mis en œuvre est actualisé chaque année lors du premier comité de pilotage partenarial de l'année.

### C. Modalités de financement par l'État, la Région et les Départements du Nord et du Pas de Calais

La participation financière des parties autres que celles relevant des EPCI et autres maîtres d'ouvrage du pays Cœur de Flandre mobilise, sous réserve de leurs inscriptions budgétaires annuelles et de l'instruction des opérations au regard des plans de financement proposés :

- Les dispositifs non contractualisés et crédits sectoriels du Contrat de Plan État-Région lorsque les actions inscrites dans ces programmations correspondent à des politiques habituelles de l'État, de la Région Nord-Pas-de-Calais, des Départements du Nord et du Pas de Calais;
- Les crédits spécifiques relevant du volet territorial du Contrat de Plan État - Région 2000-2006, notamment les objectifs opérationnels 61 (*Favoriser le développement et la pérennité d'une ingénierie territoriale opérante*) et 62 (*Accompagner la mise en œuvre des stratégies territoriales inscrites dans les projets de territoire*) ;
- Les crédits européens du FEDER au titre du DOCUP Objectif 2 (pour les communes Pas de Calais incluses dans le Pays Cœur de Flandre).

La programmation des crédits relevant du contrat de plan est assurée au niveau régional. Pour la Région et les Départements, les décisions formelles de financement relèvent des assemblées délibérantes ou de ses instances élues.

En tout état de cause, les montants financiers indiqués dans les annexes figurent à titre indicatif et n'ont pas de portée contractuelle.

### Article 7 – Modalités de révision

D'un commun accord entre les signataires, le présent contrat peut faire l'objet d'une modification par voie d'avenant, si :

- les objectifs et programmes opérationnels découlant de la charte font l'objet dans le présent contrat d'une définition plus précise
- les conditions d'exécution du contrat démontrent la nécessité de procéder à une amélioration de certaines clauses.

### Article 8 – Résiliation anticipée

Une des parties peut faire part de son intention de mettre fin à son engagement de façon anticipée par courrier adressé aux autres si elle estime que les conditions de mise en œuvre du contrat de pays ne sont pas conformes aux dispositions qui précèdent. Cette intention est confirmée après la tenue d'un

comité de pilotage partenarial extraordinaire. La résiliation prend effet à la fin de l'année civile au cours de laquelle a été adressé le courrier

Fait à Steenwerck, le 22 décembre 2004

*Le Préfet de la Région  
Nord - Pas de Calais,*

*Le Président du Conseil Régional  
Nord - Pas de Calais,*

**Jean ARIBAUD**

**Daniel PERCHERON**

*Le Président du Conseil Général  
du Nord*

**Bernard DEROSIER**

### ***Les signataires pour le pays :***

*Le Président de l'association du Pays Cœur de Flandre*

**Dominique HALLINCK**

*Conseiller Général – Maire de St-Jans-Cappel  
VP Communauté Rurale des Monts de Flandre*

*Les membres du bureau de l'association  
représentant les 5 EPCI et le groupe  
des communes indépendantes  
du Pays Cœur de Flandre*

**Jean DELOBEL**

*Député – Maire de Bailleul  
Représentant Communauté Monts de Flandre/Lys*

**Dominique CRINQUETTE**

*Adjoint au Maire d'Hazebrouck  
Représentant des communes indépendantes*

**Christian DEFEBVRE**

*Maire de La Gorgue  
VP Communauté Flandre Lys*

**Jean-Pierre LACZNY**

*Maire de Hondeghem  
Président de la communauté de l'Houtland*

**Jean-Pierre BATAILLE**

*Maire de Steenvoorde  
Président de la Communauté de communes  
du Pays des Géants*

## **ANNEXE 1 : ORIENTATIONS ET MESURES DE LA CHARTE**

Les 21 mesures ci-dessous constituent les mesures retenues et décrites dans la charte de Pays.  
La charte de pays est téléchargeable sur le site :

<http://perso.wanadoo.fr/payscoeurdeflandre>

### **ORIENTATION 1 : RENFORCER L'IMAGE, LA COHERENCE, ET LES PARTENARIATS A L'ECHELLE DU PAYS**

**Mesure n°1** : En développant les démarches de partenariats et de mise en réseau

**Mesure n°2** : En optimisant l'organisation intercommunale du pays

**Mesure n°3** : En forgeant et en communiquant une image reconnue du Pays au service de son développement

**Mesure n°4** : En développant les partenariats avec les territoires voisins sur des enjeux prioritaires

### **ORIENTATION 2 : RENFORCER L'EFFICACITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DE NOS RESSOURCES NATURELLES**

**Mesure n°5** : En s'engageant dans une politique touristique durable

**Mesure n°6** : En incitant à la mise en réseau des entreprises du territoire

**Mesure n°7** : En mettant en œuvre un programme de développement des activités économiques, de l'insertion et de l'emploi

**Mesure n°8** : En produisant un environnement favorable et des conditions d'accueil propices au développement des activités économiques

**Mesure n°9** : En poursuivant l'amélioration des infrastructures de communication et en captant les flux de transit

**Mesure n°10** : En maintenant le plus possible d'exploitations agricoles

### **ORIENTATION 3 : AGIR POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE ET UNE COHESION SOCIALE RENFORCEE A L'ECHELLE DU PAYS**

**Mesure n°11** : En anticipant l'évolution des espaces urbains et en contribuant à un aménagement cohérent

**Mesure n°12** : En renforçant le maillage de l'espace rural en prenant appui sur les villes et les bourgs

**Mesure n°13** : En assurant une meilleure cohabitation entre activités agricoles et développement du caractère résidentiel du Pays

**Mesure n°14** : En anticipant l'évolution des besoins en équipements et services à la population

**Mesure n°15** : En développant et incitant à l'utilisation des transports collectifs

**Mesure n°16** : En mettant au cœur de nos préoccupations l'enfance et la jeunesse

**Mesure n°17** : En améliorant la prise en compte des publics en difficulté

### **ORIENTATION 4 : AMELIORER, VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LA QUALITE DES PATRIMOINES COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT**

**Mesure n°18** : En améliorant nos connaissances et en sensibilisant à l'environnement

**Mesure n°19** : En développant et en protégeant la biodiversité

**Mesure n°20** : En gérant et en protégeant la ressource en eau

**Mesure n°21** : En décrivant et valorisant le patrimoine culturel, vecteur d'image et de singularité pour le Pays

## **ANNEXE 2 : OBJECTIFS PRIORITAIRES 2004-2006**

## ORIENTATION 1 : RENFORCER L'IMAGE, LA COHERENCE ET LES PARTENARIATS A L'ECHELLE DU PAYS

### Les enjeux pour le territoire :

- de mieux s'organiser pour mieux répondre aux défis de plus en plus complexes de notre société,
- de développer le sentiment d'appartenance au Pays Cœur de Flandre pour mieux le faire vivre,
- de produire une image reconnaissable et reconnue du Pays au service de son développement,
- de mieux s'adapter au caractère multipolaire de notre territoire en développant les partenariats avec les territoires voisins.

### Objectif général : Optimiser l'organisation intercommunale du Pays et développer les partenariats avec les territoires voisins

Référence aux mesures de la charte :

Mesure 2 : en optimisant l'organisation intercommunale du Pays

Mesure 4 : en développant les partenariats avec les territoires voisins sur des enjeux prioritaires

La réussite du Pays sera fortement induite par la solidité de ses intercommunalités ; par l'exercice de leurs compétences, par leurs niveaux d'organisation. De même, l'action publique menée réellement à des échelles de bassins de vie est primordiale et très certainement préférable à une action menée sur des territoires non pertinents géographiquement.

### Objectif opérationnel n°1 : explorer les pistes d'optimisation du contexte intercommunal et insuffler les volontés de coopération intercommunales

#### → Actions à engager en 2004-2006 :

- ▶ Appui pédagogique intercommunalités et communauté d'agglomération (2004) Conseil régional
- ▶ Programme commun de formation sur le développement durable (2004)

Pays Cœur de Flandre /CERDD

### Objectif opérationnel n°2 : rendre plus lisible vis-à-vis des citoyens l'action publique menée dans les instances communautaires et de Pays et renforcer la démocratie participative

#### → Actions à engager en 2004-2006 :

- ▶ Intégrer l'information de Pays dans les bulletins municipaux (2004 / 2005 / 2006) Communes
- ▶ La lettre de Pays (2004 / 2005 / 2006) Pays Cœur
- ▶ La fête du Pays Cœur de Flandre (2005) Pays Cœur
- ▶ Valorisation des sites internet du Pays (2004) CCI AH
- ▶ Le site internet de Pays (2005) Pays Cœur
- ▶ réflexion « allo Pays ? » sur la circulation de l'information (2004) Conseil de développement

## Objectif opérationnel n°3 : Développer les partenariats avec les territoires voisins

### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

#### 1- Organiser et intensifier les relations transfrontalières

- ▶ *Etablir le bilan et les perspectives de la dynamique transfrontalière (2004)* Pays Cœur
- ▶ *Mettre en place des tables rondes transfrontalières pour faire émerger des projets sur nos enjeux communs (2004/2005)* Pays Moulins

#### 2- Inciter à l'échange, au débat entre les Conseils de développement

- ▶ *Mise en commun des travaux du Conseil de développement sur la jeunesse avec la métropole lilloise (2004)* Conseil de développement

#### 3- Etre à l'écoute des problématiques des territoires voisins et expérimenter des actions communes avec les territoires voisins

EPCI

## Le rôle du Pays et les résultats attendus dans le cadre de ce contrat sont :

- 1- le territoire doit avoir, au terme du contrat, clarifié les différentes pistes possibles afin de renforcer l'organisation de notre Pays au travers de l'outil intercommunal.
- 2- Les dispositifs permettant de mieux comprendre et mieux connaître l'action publique des intercommunalités et des outils intercommunaux doivent être renforcés et développés
- 3- La formation des élus, des techniciens et des membres du Conseil de développement doit être développée
- 4- la formalisation d'un partenariat durable entre élus et techniciens franco-belge. Ce partenariat devant assurer la cohérence de la dynamique transfrontalière des territoires à contrario d'une coopération « au coup par coup ».
- 5- une coopération transfrontalière plus forte et mieux connue des acteurs locaux
- 6- des échanges récurrents et formalisés avec les territoires voisins,

Le rôle du Pays Cœur de Flandre est de susciter le développement de la coopération transfrontalière. L'instance de Pays aura pour rôle, notamment, de coordonner la réflexion intercommunale à l'échelle du Pays, de mettre en place des outils relayant l'information des collectivités, de favoriser les démarches de formation visant les enjeux du développement durable, du développement territorial et de la démocratie participative et de favoriser les liens « inter-pays »

## ORIENTATION 2 : RENFORCER L'EFFICACITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

### Les enjeux pour le territoire :

- de réussir à développer de manière équilibrée les nombreux pôles d'emplois qui composent le Pays (Hazebrouck, Bailleul, Merville, La Gorgue, Estaires, Lestrem, Nieppe, Steenvoorde, Blaringhem, Renescure)
- d'offrir plus d'emplois locaux pour les habitants et réduire ainsi la dépendance économique vis-à-vis des agglomérations voisines
- d'éviter que l'on devienne un pays que l'on traverse uniquement (flux touristiques, flux de marchandises, etc...),
- de réussir un développement économique qui ne remette pas en cause notre point fort lié au cadre de vie et à l'environnement.
- de ne pas s'enfermer dans une image de « territoire-dortoir » qui ne serait pas porteuse ou attractive économiquement.

### Objectif général 1 : S'engager dans une politique touristique durable

Référence aux mesures de la charte :

Mesure 5 : en s'engageant dans une politique touristique durable

Mesure 3 : en forgeant et en communiquant une image reconnue du Pays au service de développement

L'activité touristique se développe sur le Pays. Elle contribue au développement économique, à l'attractivité du Pays et participe à la construction d'une image dynamique. L'objectif d'une politique durable est pour le Pays d'accroître les retombées économiques en réduisant les atteintes environnementales.

L'ambition de ce contrat est de « passer un cap » en matière de développement et de rendre possible des séjours plus longs.

### Objectif opérationnel n° 4 : Encourager les actions visant à mieux structurer et organiser l'activité touristique du territoire de la zone touristique « Cœur de Flandre »

#### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

##### 1- Programme d'amélioration de l'organisation touristique

▶ *Etude-action « organisation touristique et ressources humaines » (2003-2004)*

Conseil de développement

▶ *Mise en place d'outils de communication communs (2004)*

Hauts de Flandre Tourisme

▶ *Mise à disposition des visiteurs de brochures thématiques (2004)*

Hauts de Flandre Tourisme

▶ *étude de faisabilité de création d'un Office de tourisme de l'Houtland (2005)*

CC Houtland

##### 2- développement de la coopération touristique avec le Pays des Moulins (2005)

Hauts de Flandre tourisme,  
Pays Cœur de Flandre, Pays  
des Moulins, CDTNord



## Objectif opérationnel n°5 : Valoriser d'autres pôles en complémentarité avec les Monts de Flandre

### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

#### 1- Développement de produits touristiques s'appuyant sur la diversité géographique du territoire (Monts, Lys, Forêt, zones urbaines)

- ▶Création du GRP Cœur de Flandre reliant les Monts, la Lys et la Forêt de Nieppe (2004) **FFRP**
- ▶Développement d'une offre « savoir-faire et découverte » (2005) **Acteurs du Village**
- ▶Projet de requalification du site « Madeleine » (2005 – 2006) **Commune la Gorgue/ CCFL ?**
- ▶4<sup>ème</sup> ronde internationale des Géants portés (2006) **Les amis de Fromulus**

### Le rôle du Pays et les résultats attendus dans le cadre de ce contrat sont :

- 1- renforcer et développer les outils communs à l'ensemble des offices du tourisme du territoire pour mieux promouvoir le territoire, pour mieux renseigner le visiteur et mieux relayer une image porteuse de développement
- 2- assoir la promotion du pays à l'échelle du territoire touristique « Cœur de Flandre »
- 3- développer des produits générant plus de séjours d'au moins une nuitée.
- 4- renforcer les coopérations avec le secteur de la Lys et le Pays des Moulins

## Objectif général 2 : Mettre en œuvre une politique d'animation économique et d'accompagnement au développement économique

Référence aux mesures de la charte :

Mesure 6 : en incitant à la mise en réseau des entreprises

Mesure 7 : en mettant en œuvre un programme de développement économique de l'insertion et de l'emploi

Mesure 8 : en produisant un environnement favorable et des conditions d'accueil propices au développement des activités économiques

Mesure 9 : en poursuivant l'amélioration des infrastructures de communication et captant les flux de transit

Mesure 10 : en maintenant le plus possible d'exploitations agricoles

Cette politique sera conduite dans le cadre du PLDAIE contractualisée entre le Pays Cœur de Flandre et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais : **Programme Local de Développement des Activités de l'Insertion et de l'Emploi.**

## Objectif opérationnel n°6 : positionner le Pays en soutien au développement économique

### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

(avec Chambres consulaires  
et Pays Cœur de Flandre)

- 1- La mise en place d'une animation territoriale autour de 4 thèmes transversaux : **le soutien à la création d'entreprises, la liaison entre économie et emploi-insertion, les activités d'utilité sociale et de proximité, l'optimisation de la gestion locale de l'emploi.**

- 2- L'élaboration d'une stratégie de développement économique en définissant l'intérêt économique de niveau Pays
- 3- Etudier la valorisation de filières : filière agroalimentaire - filière services de proximité
- 4- Concevoir des outils de mise en réseau des acteurs du milieu économique

**Objectif opérationnel n°7 : valoriser les atouts du territoire pour créer de meilleures conditions de développement économique**

**➔ Actions à engager en 2004-2006 :**

- 1- **Faire connaître les réalités économiques du Pays et mettre en avant une image dynamique**  
 ▶ *Réflexion sur le marketing territorial intégrant l'aspect de mutualisation des moyens de communication sur les zones d'activités (2005)* **Chambres consulaires Pays Cœur de Flandre**
- 2- **Anticiper l'évolution des infrastructures de communication et étudier les potentialités de développement économique autour de celles-ci**  
 ▶ *Etude générale des potentialités de développement autour des infrastructures de communication (secteur Lys, secteur RN 42, route Lys, aérodrome) (2005)* **CCI AH (à déterminer)**  
 ▶ *Valorisation touristique de l'aérodrome de Merville (2005)* **CCI AH (à déterminer)**  
 ▶ *Valorisation des flux de transit touristique aux points d'entrée du Pays (2005)* **CCI AH (à déterminer)**
- 3- **Améliorer les déplacements au sein de la vallée de la Lys**  
 ▶ *Etude sur les flux de circulation pour améliorer les conditions de déplacements (Merville, Lestrem, Estaires, La Gorgue) (2004)* **CC Flandre-Lys**
- 4- **Diversifier la qualité de l'offre en matière de zones d'activités**  
 ▶ *Création de zones d'activités durables à Bailleul et Godewaersvelde (2005)* **CC MFPL**

**Le rôle du Pays et les résultats attendus dans le cadre de ce contrat sont :**

- 1- Mettre en œuvre une stratégie de développement économique à l'échelle du Pays
- 2- La définition d'un plan d'action précis pour coordonner et développer en partenariat l'action économique du territoire.
- 3- Mieux accompagner le développement économique du pays par l'implication plus forte et coordonnées des collectivités locales.
- 4- Réduire l'enclavement et les difficultés de mobilité dans le secteur de la Lys

## ORIENTATION 3 : AGIR POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE ET UNE COHESION SOCIALE RENFORCEE

### Les enjeux pour le territoire :

- réussir le développement des villes et des villages sans remettre en cause leurs caractéristiques propres
- réussir le développement résidentiel sans compromettre le cadre de vie
- réussir à trouver les meilleures réponses adaptées aux besoins nouveaux de la population
- favoriser la mixité sociale et mieux prendre en compte les publics en difficultés

### Objectif général 1 : Répondre à une demande sociale croissante sur le thème de « mieux habiter en Cœur de Flandre »

Références aux mesures de la Charte :

Mesure 11 : en anticipant l'évolution des espaces urbains et en contribuant à un aménagement cohérent

Mesure 12 : en renforçant le maillage de l'espace rural en prenant appui sur les villes et les bourgs

Mesure 13 : en assurant une meilleure cohabitation entre activités agricoles et développement du caractère résidentiel du Pays

Mesure 14 : en anticipant l'évolution des besoins en équipement et services à la population

Mesure 15 : en développant et incitant à l'utilisation des transports en commun

Mesure 17 : en améliorant la prise en compte des publics en difficultés

Mesure 21 : en décrivant et valorisant le patrimoine culturel, vecteur d'image et de singularité pour le Pays

### Objectif opérationnel n°8 : Répondre aux problématiques liées à l'habitat et au logement dans un contexte de banalisation du territoire et de « dortoirisation » qui est à proscrire

#### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

#### 1- Assurer une offre diversifiée de l'habitat et satisfaire le besoin en logements et en particulier le manque de logement social et de logement pour les jeunes

▶ Préparation d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat à l'échelle du SCOT (2004) **Pays Cœur de Flandre**

▶ Démarche de prise de compétence par les communautés de communes pour la mise en œuvre d'un PLH (2004) **Communautés de communes**

▶ Réalisation du Plan Local de l'Habitat (2005) **EPCI chef de file**

▶ Actions issues du PLH (2006) **SM SCOT, Collectivités ?**

#### 2- soutenir les projets d'urbanisme intégrant dans leurs conceptions les spécificités, les singularités des territoires et adoptant une dimension qualitative forte

▶ Aménagement transfrontalier sur le site des Monts de Flandre – développement des centres-bourgs et valorisation du territoire (2004) **Commune St-Jans Cappel**

▶ Chemin de promenade sur Zerclé Becque amont, jardin des écoliers à Sercus (2004) **Commune de Sercus**

▶ Aménagement d'un secteur urbain et jardin de la Becque (2004) **Commune de Flêtre**

▶ Construction en HQE des locaux des ateliers verts dans le respect du développement durable et du caractère du Pays (2005) **Ateliers verts**

## Objectif opérationnel n°9 : Anticiper l'évolution des besoins en mobilité et services à la population

### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

#### 1- Inciter à l'utilisation des transports collectifs

- ▶ *Etude du pôle d'échanges de transports à Hazebrouck (2004)* **Conseil Régional**
- ▶ *Accompagnement extérieur pour coordonner la réflexion sur l'amélioration de la mobilité*  
**Asso Pays ou une Communauté « chef de file » ?**
  - *création d'un taxi social « la bougeotte » sur le secteur de la vallée de la Lys (2005)* **Réagir**
  - *trans-inter-communalités (2005)* **AFA**
- ▶ *Enquête de mobilité liée aux transports collectifs (2004)* **Conseil général du Nord**

#### 2- améliorer l'offre de service en matière culturelle et de santé

- ▶ *Cueillette de printemps Staple, un projet culturel à l'échelle intercommunal (2004)* **ASSE**
- ▶ *Faisabilité d'une maison de promotion de la santé (2004)* **Conseil de développement**
- ▶ *Diagnostic culturel à l'échelle du Pays axé sur : les lieux de répétitions et la mutualisation des moyens d'informations (2005)* **Pays Cœur de Flandre**
- ▶ *Accompagnement extérieur pour l'élaboration d'une politique culturelle à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Houtland (sur la base des premières idées liées au projet de Château d'Ebblinghem : Ecoles de qualité (danse, musique, etc), super-cybercentre, ouverture intercommunale sur les ntic en faveur des jeunes) (2005)* **CC Houtland**

#### 3- Anticiper l'évolution des besoins liés aux nouvelles technologies

- ▶ *Etude de faisabilité d'implantation d'un cyber-centre dans la Communauté de communes du Pays des Géants (2004).* **CC Pays des Géants**
- ▶ *Réflexion sur l'évolution des cybers-centres dans les 5 prochaines années. (2005)*  
**Un EPCI « Chef de file » ?**
- ▶ *Améliorer l'accès aux services publics et anticiper les politiques de réorganisation des services qui touchent le territoire (2005 - 2006)* **Pays Cœur de FI/ Etat / Région/ Départements**

## Objectif opérationnel n°10 : Assurer une meilleure cohabitation entre activités agricoles et développement du caractère résidentiel du Pays

### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

#### 1- Animation du dialogue entre néo-ruraux/citadins et agriculteurs

- ▶ *Forum/débat sur les rapports néo-ruraux/agriculteurs (2005)* **Pays Cœur de Flandre**
- ▶ *Accompagnement du projet de centre d'interprétation de l'agriculture (2004)*  
**Musée de la vie Rurale de Steenwerck**

#### 4- Mise en valeur des actions des agriculteurs en faveur de la qualité

**Chambre d'agriculture / Pays Coeur**

#### 3- Développement des produits agricoles que l'on propose ici et pas ailleurs

- ▶ Animation pour identifier comment le Pays peut mettre en valeur les produits issus du territoire (produits authentiques) (2005) **Institut agricole d'Hazebrouck**
- ▶ Mission d'accompagnement pour l'émergence de projets (2005) **Pays Cœur de Flandre**

#### **4- Poursuite de la diversification en matière d'agro-tourisme**

#### **5- Mettre en avant nos singularités afin de lutter contre la banalisation du territoire**

- ▶ Animation et sauvegarde du patrimoine houblonnier (2004) **Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais**

## **Objectif général 2 : Mettre au cœur de nos préoccupations l'enfance et la jeunesse**

*Références à la Charte :*

*Mesure 14 : en anticipant l'évolution des besoins en équipement et services à la population*

*Mesure 16 : en mettant au cœur de nos préoccupations l'enfance et la jeunesse*

### **Objectif opérationnel n°11 : mieux répondre aux attentes de la jeunesse**

#### **➔ Actions à engager en 2004-2006 :**

#### **1- Mieux connaître les aspirations des jeunes**

- ▶ Enquête sur les aspirations des jeunes (2004) **Conseil de développement**

#### **2- Apporter des réponses coordonnées aux attentes de la jeunesse et accompagner les jeunes dans leurs parcours de futurs citoyens**

- ▶ Festival du p'tit monde « la tournée mondiale des villages » (2005) **Centre A-Malraux**
- ▶ Bourse pour les projets des jeunes (2004) **Mission locale ?**

#### **3- Mettre en réseau les professionnels et acteurs de la jeunesse**

- ▶ organisation d'un forum de présentation des résultats de l'enquête jeunesse, lancement d'ateliers pour apporter des réponses coordonnées (2004) **Conseil de développement / Pays Cœur**

#### **4- Améliorer l'accueil scolaire et péri-scolaire**

- ▶ Pérennisation et développement des classes lectures en milieu rural (2004) **Communauté rurale des Monts de Flandre**

## ORIENTATION 4 : AMELIORER, VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LA QUALITE DES PATRIMOINES COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT

### Les enjeux du territoire :

- Conserver l'intégrité des paysages du pays et continuer à les mettre en valeur.
- Améliorer la qualité du patrimoine naturel en protégeant nos ressources et en reliant les zones de richesses naturelles.
- Mieux connaître et faire connaître ce patrimoine naturel afin de sensibiliser tout acteur en contact avec celui-ci (résidents, élus, collectivités, entreprises, agriculteurs, etc...) et d'améliorer les comportements de chacun.
- Reconnaître et valoriser la diversité des éléments culturels et historiques au sein du territoire.

### Objectif général : Faire de l'environnement et du patrimoine culturel des atouts durables pour le cadre de vie et l'image du Pays

Références à la charte :

Mesure 18 : en améliorant nos connaissances et en sensibilisant à l'environnement

Mesure 19 : En développant et protégeant la biodiversité

Mesure 20 : en gérant et en protégeant la ressource en eau

Cet objectif n'est pas isolé d'autres objectifs figurants dans la charte ou le contrat de pays. Il est en lien avec la volonté de combattre la banalisation du territoire et les effets indirects négatifs liés à l'urbanisation du territoire, ainsi qu'avec la volonté de maintenir une image positive et attractive en ce qui concerne le cadre de vie

### Objectif opérationnel n° 12 : définir par la méthode participative une politique environnementale à l'échelle du Pays

#### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

▶ La création de la Trame Verte et Bleue du Pays (2004)

Pays Cœur de Flandre

### Objectif opérationnel n° 13 : Faire connaître nos savoir-faire en matière de protection et de développement de la bio-diversité

La sensibilisation à l'environnement ne concerne pas de secteur géographique prioritaire du Pays, c'est l'ensemble du territoire qui est concerné au regard de l'évolution générale de la situation environnementale. Les actions de sensibilisation doivent permettre progressivement d'intégrer la dimension environnementale dans nos pratiques quotidiennes, économiques, touristiques, d'aménagement, etc.

#### ➔ Actions à engager en 2004-2006 :

##### 1- S'appuyer sur les compétences locales

▶ Création d'un bulletin de l'éco-citoyen inséré dans la lettre de Pays (2005)

Conseil de développement ?

- ▶ Les jardins d'éveil (2004)
- ▶ Organisation des journées sur les corridors biologiques (2004/2005)

**Papillons Blancs**  
**Lestrem Nature**

## **2- Diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion différenciée**

- ▶ Sensibilisation et diffusion de la connaissance sur la gestion différenciée (2004)

**Ateliers verts**

|   |
|---|
| <b>Le rôle du Pays et les résultats attendus dans le cadre de ce contrat sont :</b> |
|---|

- 1- la trame verte et bleue du Pays doit permettre aux collectivités et acteurs locaux de cibler leurs interventions afin de permettre un développement de la biodiversité à l'échelle du Pays. La trame devra constituer une ossature capable de canaliser le développement urbain, de limiter la segmentation du territoire et capable de promouvoir une image d'harmonie du territoire
- 2- les pratiques liées à la gestion différenciée dans les collectivités doivent être plus nombreuses sur le territoire

Le Pays aura pour tâche, outre le portage de la démarche de trame verte et bleue, de faire connaître, partager et adopter une politique commune de développement de l'environnement.

Le Pays s'appuiera sur les compétences des ressources locales en ce qui concerne le développement de la gestion différenciée.

## **ANNEXE 3 : MODELE DE PRESENTATION D'UNE ACTION**



## MODELE DE FICHE ACTION

|  | TITRE |
|--|-------|
| Référence à la charte  |       |
| Maîtrise d'ouvrage   |       |
| Objectifs  |       |
| Contexte   |       |
| Description sommaire   |       |
| Localisation<br>(territoire concerné)                                |       |
| Partenariats<br>(autre que financiers modalités<br>de collaboration) |       |
| Résultats attendus (en terme<br>qualitatifs et quantitatifs)         |       |
| Indicateurs de résultats   |       |
| Calendrier prévisionnel  |       |

### MISE EN ŒUVRE DU PROJET

**Responsable du projet**

**Maître(s) d'œuvre**

**Modalités de pilotage**

**Modalités de concertation**

**Modalités d'évaluation**

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

|                           | <b>COUT</b> | <b>PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE</b> |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |
|---------------------------|-------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|--------|--------------------|---|------------------------|------------|--------|--|
|                           | * si TTC    | TERRITOIRE                          |                                    | DROIT COMMUN |        |                    | CONTRAT DE PLAN 2000 - 2006                 |                        | EUROP<br>E | AUTRES |  |
|                           |             |                                     | Autres<br>collectivités<br>locales | Etat         | Région | Conseil<br>Général | Objectif<br>s<br>sectorie<br>ls<br>(1 à 59) | CREDITS<br>SPECIFIQUES |            |        |  |
|                           |             |                                     |                                    |              |        |                    |   | Objectif<br>62         |            |        |  |
| MONTANT                   |             |                                     |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |
| à demander                |             |                                     |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |
| Demandé                   |             |                                     |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |
| En cours de négociation   |             |                                     |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |
| Envisagé par le financeur |             |                                     |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |
| Décidé                    |             |                                     |                                    |              |        |                    |   |                        |            |        |  |

## **ANNEXE 4 : PLAN D' ACTIONS 2004**

**COMITE DE PILOTAGE PARTENARIAL 15 juin 2004 PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGEE**

| Intitulé  | Coût Total | Territoire            |        |        | Droit Commun |   |      |       | CPER 2000-2006       |   | Autres | Maîtrise d'ouvrage |
|---|------------|-----------------------|--------|--------|--------------|---|------|-------|----------------------|---|--------|--------------------|
|   |            | Pays                  | EPCI/C | Autres | Etat         | Région  | CG59 | CG 62 | Objectifs sectoriels | crédits spécifiques                                       |        |                    |
| <b>Orientation 1 : renforcer l'image, la cohérence et les partenariats à l'échelle du Pays</b>                    |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        |                    |
| <b>Explorer les pistes d'optimisation du contexte intercommunal</b>   |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        |                    |
| Appui pédagogique communauté d'agglomération  | 13813      |                       |        |        |              | 13813<br>(100%)<br>appui technique territoire |      |       |                      |   |        | Région             |
| Ateliers sur le développement durable   |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        | Pays/CER RD        |
| <b>Rendre lisible vis-à-vis des citoyens l'action publique menée dans les instances communautaires et de pays</b> |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        |                    |
| Intégration bulletins municipaux  |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        | Communes           |
| La Lettre de Pays   | 5500       | 2750<br>(50%)         |        |        |              |   |      |       |                      | 2750 (50% Etat dans le financement de l'ingénierie pays)) |        | Pays               |
| Fête de Pays  | 13000      | 5850<br>(45% en 2005) |        |        |              |   |      |       |                      | 7150 (55%)  |        |                    |
| Valorisation des sites internet   |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        | CCI AH             |
| <b>Développer les partenariats transfrontaliers avec le pays des Moulins</b>                                      |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        |                    |
| Bilan et perspectives transfrontalières   | 2200       | 2200<br>(100%)        |        |        |              |   |      |       |                      |   |        | Pays               |
| <b>Favoriser les échanges avec le Pays de St Omer, la Métropole lilloise et l'Artois Lys</b>                      |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        |                    |
| Mise en commun travaux du conseil   |            |                       |        |        |              |   |      |       |                      |   |        | Conseil Dév        |

| Intitulé   | Coût Total | Territoire  |                  |              | Droit Commun       |              |                |       | CPER 2000-2006       |                     | Autres | Maîtrise d'ouvrage        |
|--|------------|-------------|------------------|--------------|--------------------|--------------|----------------|-------|----------------------|---------------------|--------|---------------------------|
|  |            | Pays        | EPCI/C           | Autres       | ETAT               | REGION       | CG59           | CG 62 | Objectifs sectoriels | crédits spécifiques |        |                           |
| <b>Orientation 2 : Renforcer l'efficacité économique du territoire en tenant compte de nos ressources naturelles</b>   |            |             |                  |              |                    |              |                |       |                      |                     |        |                           |
| <b>Encourager les actions visant à mieux structurer et organiser l'activité touristique du territoire de la zone touristique "Cœur de Flandre"</b>   |            |             |                  |              |                    |              |                |       |                      |                     |        |                           |
| Organisation touristique et ressources humaines  | 18750      | 3750 (20%)  |                  |              | 15000 (80%) DRTEFP |              |                |       |                      |                     |        | Conseil de développement  |
| Mise en place d'outils de communication communs aux ota à destination des publics cibles   | 15000      |             |                  | 1500 (10%)   |                    |              | 9000 (60%) FPT |       |                      | 4500 (30%) tourisme |        | Hauts de Flandre tourisme |
|  | 22500      |             |                  | 11250 (50%)  |                    |              | 5500 (20%) FPT |       |                      | 5750 (30%) tourisme |        | Hauts de Flandre tourisme |
| Brochures touristiques   | 15000      |             |                  | 6345 (42,3%) |                    |              | 3713 (24,7%)   |       |                      | 4500 (30%) tourisme |        | HFT                       |
| <b>Valoriser d'autres pôles touristiques en complémentarité avec les Monts de Flandre</b>  |            |             |                  |              |                    |              |                |       |                      |                     |        |                           |
| GRP boucles de pays  |            |             |                  |              |                    |              |                |       |                      |                     |        | Fédération randonnée      |
| <b>Mettre en œuvre une politique d'animation économique et d'accompagnement au développement économique</b>  |            |             |                  |              |                    |              |                |       |                      |                     |        |                           |
| <b>PLDAIE</b><br>marketing territorial/com sur ZA potentialités de développement autour des infrastructures valorisation touristique de l'aérodrome de Merville Valorisation des flux touristiques | 155000     | 31000 (20%) |                  |              |                    | 124000 (80%) |                |       |                      |                     |        | Pays                      |
| Etude sur les flux de circulation (vallée de la Lys)   | 30000      |             | 12000 (40%) CCFL |              | ?                  |              | ?              |       |                      |                     |        | CC Flandre Lys            |

| Intitulé  | Coût Total | Territoire    |                            |        | Droit Commun |  |                                 |       | CPER 2000-2006         |   | Autres                              | Maîtrise d'ouvrage           |
|---|------------|---------------|----------------------------|--------|--------------|--|---------------------------------|-------|------------------------|---|-------------------------------------|------------------------------|
|   |            | Pays          | EPCI/C                     | Autres | ETAT         | REGION   | CG59                            | CG 62 | Objectifs sectoriels   | crédits spécifiques   |                                     |                              |
| <b>Orientation 3 : Agir pour un aménagement durable de l'espace et une cohésion sociale renforcée</b>   |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     |                              |
| <b>Répondre aux problématiques liées à l'habitat et le logement, en particulier le manque de logement social et de logement pour les jeunes</b> |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     |                              |
| PLH   |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     | Pays puis SCOT               |
| Aménagement transfrontalier sur le site des Monts, développement centre bourgs  | 419955 HT  |               | 111<br>270,5 HT<br>(26,5%) |        |              | 3992<br>HT(deed)<br>26653 HT<br>(deed)<br>(7,3%) | 167982<br>HT (40<br>%)<br>(FAN) |       |                        |   | 110057<br>HT<br>(interreg<br>26,2%) | C de St<br>Jans Cappel       |
| Chemin de promenade Zerclé Becque/Jardins des écoliers  | 130990 HT  |               | 50000<br>HT (38%)          |        |              |  | 52396<br>HT<br>(40%)<br>FAN     |       |                        | 28594 HT (22%)<br>région                                    |                                     | Commune<br>de Sercus         |
| Aménagement Flêtre, jardin de la Becque   | 163554 HT  |               | 59132<br>(34%)             |        |              | 13000<br>(deed)<br>(8%)                          | 65422<br>(40%)<br>FAN           |       |                        | 26000<br>(16%) région                                       |                                     | Commune<br>de Flêtre         |
| <b>Anticiper l'évolution des besoins en équipements et services à la population</b>   |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     |                              |
| Pôle d'échanges de transport d'Hazebrouck   | 45000      |               |                            |        |              |  |                                 |       | 45000 (100%)<br>Région |   |                                     | Région                       |
| Concertation sur la mobilité  |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     | CG59                         |
| Cueillette de printemps   | 15131      |               | 9131<br>(60,4%)            |        |              |  | 2000<br>(13,2%)                 |       |                        | 2000 (13,2%)<br>(Région)                                    | 2000<br>(13,2%)<br>(CAF)            | ASSE                         |
| Prospection des groupes de travail du conseil de développement  | 4500       | 2250<br>(50%) |                            |        |              |  |                                 |       |                        | 2250 (50% Région<br>inclus dans<br>l'ingénierie de<br>pays) |                                     | Conseil<br>développem<br>ent |
| <b>Anticiper l'évolution des besoins liés aux nouvelles technologies</b>  |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     |                              |
| Etude de faisabilité implantation cyber centre CC Géants  | 1500       |               | 1500<br>(100%)             |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     | CC Géants<br>Pays            |
| <b>Assurer une meilleure cohabitation entre activités agricoles et développement résidentiel</b>  |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     |                              |
| Accompagnement projet de centre d'interprétation  |            |               |                            |        |              |  |                                 |       |                        |   |                                     | Pays musée<br>vie rurale     |

| Mieux répondre aux attentes de la jeunesse |                |                |                          |  |                               |  |  |  |                           |                                |  |   |
|--|----------------|----------------|--------------------------|--|-------------------------------|--|--|--|---------------------------|--------------------------------|--|---|
| Actions jeunesse (action 2001)             | 30000          | 15000<br>(50%) |                          |  |                               |  |  |  | 15000 (50%) Etat<br>drdjs |                                |  | Conseil<br>dévp/Pays                            |
| Bourses au projets 2004                    | <b>10000 ?</b> |                |                          |  | <b>drdjs<br/>(100%)<br/>?</b> |  |  |  |                           |                                |  | <b>Mission<br/>locale<br/>Foyers<br/>ruraux</b> |
| Classes lectures écritures                 | 37190          |                | 26573<br>(71,4%)<br>CRMF |  | 5000<br>(13,4%)<br>(drdjs)    |  |  |  |                           | <b>5617 (15,2%)<br/>région</b> |  | Communaut<br>é rurale des<br>monts              |

| Intitulé  | Coût Total | Territoire    |        |                  | Droit Commun                       |                                |               |       | CPER 2000-2006                                  |                     | Autres                   | Maîtrise d'ouvrage                  |
|---|------------|---------------|--------|------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------|-------|---|---------------------|--------------------------|-------------------------------------|
|   |            | Pays          | EPCI/C | Autres           | ETAT                               | REGION                         | CG59          | CG 62 | Objectifs sectoriels                            | crédits spécifiques |                          |                                     |
| <b>Orientation 4 : Améliorer, valoriser et faire connaître la qualité des patrimoines comme vecteurs de développement</b> |            |               |        |                  |                                    |                                |               |       |   |                     |                          |                                     |
| La définition par la méthode participative d'une politique environnementale à l'échelle du Pays                           |            |               |        |                  |                                    |                                |               |       |   |                     |                          |                                     |
| Trame verte et bleue  | 45000      | 9000<br>(20%) |        |                  |                                    |                                |               |       | 13500 (30%) diren<br>22500 (50%)<br>Région deed |                     |                          | Pays                                |
| <b>Faire connaître nos savoir-faire en matière de protection et de développement de la bio-diversité</b>                  |            |               |        |                  |                                    |                                |               |       |   |                     |                          |                                     |
| Journées régionales sur les corridors biologiques   | 25000      | 5000<br>(20%) |        |                  | 5000<br>(20%)                      | 10000<br>(40%)<br>DEED         |               |       |   |                     |                          | Lestrem nature                      |
| Jardins d'éveil   | 78500      |               |        | 26300<br>(33,5%) |                                    |                                |               |       |   | <b>43200 (55%)</b>  | 9000<br>(EDF)<br>(11,5%) | APEI<br>Hazebrouck                  |
| Sensibilisation et diffusion de la connaissance sur la gestion différenciée   | 3335       | 2224<br>(66%) |        |                  |                                    | <b>1111<br/>(33%)<br/>DEED</b> |               |       |   |                     |                          | Ateliers verts                      |
| <b>Mettre en avant nos singularités afin de lutter contre la banalisation du territoire</b>                               |            |               |        |                  |                                    |                                |               |       |   |                     |                          |                                     |
| Animation et sauvegarde du patrimoine houblonnier   | 24000      | 7207<br>(30%) |        |                  | 7207<br>(30%)<br>draf div<br>agric |                                | 4800<br>(20%) |       |   |                     | <b>4786 (20%)</b>        | Chambre<br>d'agriculture<br>du Nord |



**ANNEXE 6 : AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE  
CONTRAT**

# Conseil de développement

## Projet d'Avis

### Sur le Contrat du Pays " CŒUR de FLANDRE "

Séance plénière du 16 juin 2004

**Le contrat de pays engage le pays " CŒUR de FLANDRE " sur des objectifs précis  
Pour les années 2004,2005,2006.**

#### **Un contrat de pays dans la continuité de la charte**

- Le Conseil de Développement avait donné, lors de sa séance plénière du 1 octobre 2003, un avis favorable à la charte du Pays " COEUR de FLANDRE ", projet de territoire pour 10 ans. Le contrat de pays s'inspire de la charte et choisit des priorités pour les 3 ans à venir.
- Le Conseil de Développement retrouve, dans les orientations proposées un écho de ses propres réflexions, *porte un regard positif sur le contrat et donne un avis favorable aux orientations retenues*. Il apprécie notamment la volonté de renforcement de la coopération intercommunale, le souci d'ouverture du pays et la proposition de formation des élus.
- Cet avis favorable résulte du travail de réflexion de chacune des commissions du Conseil et propose des précisions souhaitables sur certains objectifs du contrat ainsi que des préconisations sur plusieurs sujets importants non évoqués dans le contrat.
- Le Conseil de Développement souhaite que le fonctionnement actuel du Pays, fondé sur le dialogue entre élus et Conseil de Développement, se traduise symboliquement par *une intégration de son avis sur le contrat de pays en annexe au contrat de pays lui-même*.

#### **Des précisions sur les objectifs**

##### **1 - Le fonctionnement du pays " CŒUR de FLANDRE "**

- Le Conseil de Développement insiste sur la nécessité d'un pilotage clair, bien identifié et reconnu du pays : la réflexion annoncée sur la communauté d'agglomération va dans ce sens. Toutes les initiatives visant à renforcer la notion de Pays, en s'inscrivant dans la durée et en fixant des objectifs clairs contribuera à assurer le développement du Pays " CŒUR de FLANDRE ", avec la mobilisation et la participation du Conseil de Développement et des citoyens du Pays.
- La recherche d'une bonne lisibilité des actions du Pays vis à vis des citoyens est un objectif partagé par le Conseil de Développement qui a d'ailleurs pris l'initiative *d'un groupe de travail " information sur le pays "* qui devrait déboucher sur des propositions d'actions en 2005.
- En même temps que l'objectif général portant sur l'organisation intercommunale, le Conseil de Développement souhaite qu'un second objectif général intitulé " renforcer l'adhésion et la participation d'un nombre plus important d'acteurs à la démarche Pays " soit créé.

Cela se traduirait par deux objectifs opérationnels : rendre plus lisible l'action du Pays vis-à-vis des citoyens et ***mettre en place des actions de formation*** en direction des élus, des associations et des membres du Conseil de Développement.

- L'ouverture d'un partenariat avec les territoires voisins, sans exclusion ( Métropole de Lille, Pays de Saint Omer, Pays Artois-Lys, Pays en construction des Moulins, Béthunois, Flandre Belge ) est à encourager en précisant bien au préalable les thèmes précis, les contours du partenariat et en assumant nous-mêmes les actions prévues au contrat. Ce partenariat doit aussi concerner des associations territoriales ( comme par exemples : Lys Sans Frontières, les offices de tourisme ou Espace Naturel Métropolitain ).

## **2 - Renforcer l'efficacité économique du territoire**

- Le choix en faveur **d'une amélioration de l'organisation touristique** conforte la réflexion du Conseil de Développement et les travaux en cours apporteront des orientations concrètes sur le sujet. "L'almanach Cœur de Flandre " est un outil de bonne qualité rassemblant tous les acteurs locaux et la politique de communication pourrait se concevoir à partir de cette initiative.
- La création d'une animation économique du territoire est une proposition novatrice : il faudrait veiller toutefois que ce nouveau service, prélude à un souhait du Conseil de Développement exprimé dans son avis sur la charte ***d'une agence de développement et d'urbanisme du Pays " CŒUR de FLANDRE "*** sache fédérer dans son domaine de compétence les initiatives existantes déjà sur le territoire et agisse en concertation avec eux dans le cadre du PLDAIE.
- La mise en commun des moyens de communiquer sur les zones d'activité, sous forme d'une offre unique du Pays est à encourager. La création de zones d'activités respectant les critères de développement durable à BAILLEUL et à GODEVAERSVELDE devrait être considérée comme pilote et pourrait être le point de départ d'une réflexion plus globale, dans le cadre du SCOT et dans la compétence d'un observatoire sur la situation des zones d'activités dans le pays, la reconversion éventuelle de zones existantes et l'élaboration ***d'une " charte de qualité " des zones d'activités respectant les critères de développement durables pour le Pays.***
- Le Conseil de Développement est favorable à une politique de " labellisation " des produits du Pays, en s'appuyant, quand c'est possible, sur un label officiel.
- Le Conseil de Développement a répondu à la saisine du Comité de Pilotage sur le thème ***" améliorer les déplacements dans la vallée de la Lys "*** et a créé un groupe de travail sur le sujet. Tous les modes ( route, eau, rail ) sont abordés, en particulier le rail pour lequel une étude doit être initiée par la Région dans le cadre du contrat de plan.

## **3 - Mieux habiter en Pays " CŒUR de FLANDRE " .**

- Le Conseil de Développement approuve la mise en place d'une étude en vue de mettre en place un PLH ( plan local de l'habitat ) à l'échelle du pays.
- Les actions novatrices proposées dans plusieurs communes ( SAINT JANS, SERCUS, FLETRE ) pourraient, après évaluation, servir de proposition pour d'autres acteurs.
- Le Conseil de Développement a lancé une enquête ouverte sur les attentes des jeunes et pense, dans un délai rapide, pouvoir apporter des orientations précises sur l'objectif 13 du contrat de

pays. Parmi celles-ci, la proposition de mise en réseau des professionnels de la jeunesse peut déjà être indiquée.

#### **4 - Le patrimoine, vecteur de développement du Pays**

Tout en partageant les objectifs du contrat de pays ( trame verte, sensibilisation à l'environnement en utilisant les expériences réussies dans le pays ), le Conseil de Développement aurait souhaité élargir la sauvegarde du patrimoine à l'habitat urbain et rural dans le Pays " CŒUR de FLANDRE ".

Le Conseil de Développement propose la conception et la diffusion d'un document d'information "*construire et rénover en Pays " CŒUR de FLANDRE "*".

### **Des préconisations**

*Les préconisations proposées par le Conseil de Développement répondent à des situations qui ne trouvent pas, dans les objectifs proposés par le contrat de pays de réponses appropriées.*

#### **1 – la filière agroalimentaire**

C'est une question d'actualité et le Conseil de Développement insiste sur *l'importance de la filière-viande* dans le Pays " CŒUR de FLANDRE ", compte tenu des atouts existants : profession agricole, importance installée de l'abattoir d'HAZEBOUCK, professionnels de la viande, emplois existants autour de la filière.

Le Pays " CŒUR de FLANDRE " a une identité de production agricole et d'activités agroalimentaires ( viande, lait, volailles, légumes, céréales) qu'il faut maintenir et valoriser.

#### **2 – Les commerces et services**

Le contrat de pays n'aborde pas explicitement la question des implantations commerciales : de nouveaux projets de grandes surfaces existent et seront évoqués dans le cadre du SDEC. Une réflexion sur le commerce ( charte commerciale ) est un enjeu important pour l'animation et le développement des villes et pour la préservation de l'activité des bourgs. Aussi le Conseil de Développement préconise-t-il dans le cadre du SCOT la mise en place *d'un schéma commercial pour le pays*.

#### **3 – A propos des services publics**

- Le maintien et l'amélioration des services publics en Pays " CŒUR de FLANDRE " pourrait être *l'objet d'un dialogue institué* entre les pouvoirs publics et les usagers (par exemple, la Poste). Il est important d'afficher le souhait qu'avant toute fermeture d'un service public, les administrateurs concernés consultent largement les usagers en vue de rechercher, si possible, une solution alternative.
- L'idée souvent évoquée de *maisons " multi fonctions "* regroupant services publics et services de proximités dans les communes reste une préconisation forte du Conseil de Développement.
- Par ailleurs, le Conseil de Développement préconise *la couverture ADSL du pays tout entier et le haut débit pour les principales zones d'activités*.

#### 4 – les moyens humains et l'accompagnement financier

- Les objectifs définis au contrat de pays n'ont de sens que s'ils sont accompagnés de moyens humains et financiers pour les réaliser. Le Conseil de Développement encourage les divers acteurs du contrat de pays à se donner réellement les moyens de leurs politiques.
- Le projet de contrat de pays a été transmis sans élément financier sur les coûts des actions ou sur la répartition des charges entre les acteurs. Le Conseil de Développement souhaite **une information chiffrée de l'ensemble du contrat de pays**.
- La mise en œuvre du contrat de pays nécessitera aussi des moyens humains d'animation pour lesquels une réflexion doit, dès maintenant se mettre en place.

#### 5 – l'absence de volet social

- Le contrat de pays ne retient pas dans ses priorités **la notion d'économie sociale et solidaire** alors même que le comité de pilotage a saisi le Conseil de Développement sur ce thème. Le groupe de travail a commencé ses travaux et prévoit rendre ses conclusions dans un délai court. Le Conseil de Développement souhaite ajouter cet objectif considéré comme important dans la Charte de pays.
- De même le projet de **PLIE** ( plan local d'insertion par l'économie ) évoqué dans la charte n'est pas repris alors que le dispositif est en place et peut mobiliser des aides de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

#### 6 – l'offre culturelle

Elle est pour l'heure absente du contrat de pays. Le Conseil de Développement a pris l'initiative d'une réflexion dans un groupe de travail qui doit rendre ses conclusions d'ici peu. L'avis qui en résultera devrait pouvoir trouver place en cours de contrat.

#### 7 – des annexes au contrat de pays

- Les partenaires que sont l'Etat, la Région, les départements sont des acteurs intervenant dans le Pays " CŒUR de FLANDRE ". Leurs actions sur le territoire concourent au développement du pays. De sorte qu'il serait éclairant, en annexe du contrat de pays, de voir figurer les actions publiques prévues pour la durée du contrat et de pouvoir auditionner les acteurs.
- Par ailleurs une information complète concernant l'organisation du pays ( pilotage, EPCI, Conseil de Développement ) pourrait également figurer en annexe du contrat de pays.
- Enfin le contrat de pays doit inclure, dans sa rédaction ou en annexe, **les modalités d'évaluation** des actions engagées par rapport aux orientations de la charte et par rapport aux crédits prévus et engagés.

***Le Conseil de Développement poursuivra ses travaux en s'inscrivant dans les objectifs du contrat de pays, notamment dans les directions suivantes : le tourisme, la solidarité et l'insertion, les attentes des jeunes, l'offre culturelle, la santé, la communication.***

***En donnant un avis favorable au contrat de pays, il marque sa volonté de participer à la construction du Pays " CŒUR de FLANDRE ".***

## **ANNEXE 7 : INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre d'équivalents temps plein consacrés à l'ingénierie (l'ingénierie est définie comme l'ensemble du personnel ayant pour mission la mise en œuvre, le suivi, l'animation locale et partenariale des projets et contrats de territoire)
  - Financement par l'objectif 61
  - Hors financement de l'objectif 61
- Dates des comités techniques
- Dates des comités de pilotage partenarial
- Relevés de décisions des comités de pilotage incluant les plans d'action annuels chiffrés
- Date de signature des conventions attributives de subvention pour toutes les opérations mobilisant l'objectif 62 du CPER et les mesures FEDER associées, montants correspondants et coût total de l'opération
- Date de réception des versements de subvention pour toutes les opérations mobilisant l'objectif 62 du CPER et les mesures FEDER associées, montants correspondants et coût total de l'opération
- Date de signature des conventions attributives de subventions de l'Etat, de la Région ou du Département pour toutes les opérations inscrites dans les plans d'action annuels validés, montants correspondants et coût total de l'opération
- Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une étude des impacts a priori en termes de développement durable (les actions intégrant de façon concrète le concept de développement durable sont celles dont la présentation inclut une analyse des besoins et l'évaluation ex ante de l'impact social, environnemental et économique. Si l'application du concept se révèle inappropriée au niveau de chaque action, l'analyse sera faite à l'échelle du plan d'action annuel dans son ensemble)
- Part respectives des crédits spécifiques et sectoriels engagés dans les plans d'action annuels
- Rapport du nombre d'actions engagées au nombre d'actions identifiées dans les plans d'action annuels
- Proportion d'actions programmées en année n engagées au plan comptable en année n
- Proportion de subventions engagées en année n mandatées en années n+1 et n+2

## **ANNEXE 8 : DISPOSITIF D'INGENIERIE 2004-2006**



**Le dispositif d'ingénierie du Pays Cœur de Flandre 2004-2006 s'établit comme suit :**

**La mission Pays** : qui comprend le poste de l'agent de développement ainsi que l'assistance au Conseil de développement qui se traduit en moyen humain par 40% de temps de secrétariat en 2004.

L'ingénierie du Pays va s'étoffer dès l'automne 2004 par le recrutement d'un chargé de mission développement économique financé à 80% dans le cadre du PLDAIE.

Il est prévue que l'équipe du Pays basée à la Maison Flamande de Steenwerck travaille conjointement avec la future équipe du Syndicat Mixte du SCOT.

## **ANNEXE 9 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### collège élus : 11 membres

|                    |                  |                                  |       |              |
|--------------------|------------------|----------------------------------|-------|--------------|
| <b>Baron</b>       | <b>Yves</b>      | Mairie de Caestre                | 59190 | caestre      |
| <b>Brouard</b>     | <b>Bénédicte</b> | 463 rue du centre                | 62136 | lestrem      |
| <b>Copin</b>       | <b>Didier</b>    | 1041 chemin de peenacker le mont | 59270 | Berthen      |
| <b>Debeugny</b>    | <b>Bernard</b>   | 35 rue charles cappelle          | 59940 | Neuf berquin |
| <b>Descamps</b>    | <b>Yannick</b>   | aptc/41 16 rue Coussemacker      | 59270 | bailleul     |
| <b>Gosset</b>      | <b>Jean Marc</b> | BP 21                            | 59114 | steenvoorde  |
| <b>Herbaux</b>     | <b>Max</b>       | 5 allée du grooten houck         | 59190 | morbecque    |
| <b>Hostalier</b>   | <b>Françoise</b> | 123 rue du 8 mai 1945            | 59850 | Nieppe       |
| <b>Lambriquet</b>  | <b>Gustave</b>   | 33 rue jacqueminemars            | 59940 | Estaires     |
| <b>Lefebvre</b>    | <b>Nicolas</b>   | 1 rue des serres                 | 59270 | bailleul     |
| <b>Vandevoorde</b> | <b>Michel</b>    | Mairie de nieppe                 | 59850 | Nieppe       |

### collège personnalités qualifiées : 11 membres

|                    |                    |                             |       |             |
|--------------------|--------------------|-----------------------------|-------|-------------|
| <b>Ballenghien</b> | <b>Benoit</b>      | 197 rue d'aire le sart      | 59660 | merville    |
| <b>Bernard</b>     | <b>Christophe</b>  | 40 rue de la papote         | 59190 | Morbecque   |
| <b>Dendievel</b>   | <b>Raymond</b>     | 1897 la canneweele          | 59190 | Hazebrouck  |
| <b>D'orgeville</b> | <b>Alain</b>       | rue d'armentières           | 59850 | Nieppe      |
| <b>Le Calvé</b>    | <b>Michel</b>      | 792 route de godewaersvelde | 59299 | Boeschèpe   |
| <b>LeClair</b>     | <b>Philippe</b>    | 11 rue de l'église          | 59189 | Boeseghem   |
| <b>Marcotte</b>    | <b>Michel</b>      | 2 grand place               | 59470 | Bollezelle  |
| <b>Molinari</b>    | <b>Catherine</b>   | 56 rue de l'école           | 59940 | Le Doulieu  |
| <b>Mortelette</b>  | <b>Jean Claude</b> | 6 rue martin luther king    | 59190 | hazebrouck  |
| <b>Rousseau</b>    | <b>Pierre</b>      | 1 rue de strasbourg BP 104  | 59427 | Armentières |
| <b>Steenkiste</b>  | <b>Jérôme</b>      | 41 rue de la gare           | 59270 | Bailleul    |

### collège sociétal : 25 membres

|                          |                    |                               |       |                   |
|--------------------------|--------------------|-------------------------------|-------|-------------------|
| <b>Allossery</b>         | <b>Jean Pierre</b> | 1380 les 5 rues               | 59190 | Hazebrouck        |
| <b>Brassart</b>          | <b>Jacques</b>     | 907 rue de brieux             | 62136 | Lestrem           |
| <b>Cailliau</b>          | <b>Christian</b>   | 24 rue de la bourse           | 59270 | Bailleul          |
| <b>Chapelain</b>         | <b>Nathalie</b>    | 470 rue bataille              | 62840 | Sailly sur la lys |
| <b>Charlet</b>           | <b>René</b>        | 1367 petite rue de zermezele  | 59670 | Wemaers Cappel    |
| <b>Cottarre</b>          | <b>Ferdinand</b>   | 107 rue verlyck               | 59190 | Hazebrouck        |
| <b>Defevère</b>          | <b>Eddie</b>       | 164 rue de la mairie          | 59190 | Staple            |
| <b>Destiné</b>           | <b>Benoit</b>      | 65 imp del'hazegat veld       | 59173 | Sercus            |
| <b>Dubois</b>            | <b>Alain</b>       | 7 rue loose veld              | 59190 | Hazebrouck        |
| <b>Dujardin</b>          | <b>Michel</b>      | 581 route de vieux berquin    | 59190 | Hazebrouck        |
| <b>Hameaux</b>           | <b>Philippe</b>    | 1191 rue de longs champs      | 59940 | Le Doulieu        |
| <b>Heughebart</b>        | <b>patrice</b>     | 417 route d'oxelaere          | 59670 | St marie Cappel   |
| <b>Hotomme</b>           | <b>Antoine</b>     | 3378 plumstraete              | 59270 | Méteren           |
| <b>Legrois- Huchette</b> | <b>Odile</b>       | 45 rue d'hondeghem            | 59190 | Hazebrouck        |
| <b>Lété</b>              | <b>Nelly</b>       | 206 rue verte                 | 59660 | Haverskerque      |
| <b>Loye</b>              | <b>Jean Pierre</b> | 20 rés des Monts              | 59670 | St Jans Cappel    |
| <b>Malvache</b>          | <b>Eugène</b>      | 14 rue du séquenteau          | 59181 | Steenwerck        |
| <b>Martin</b>            | <b>Claude</b>      | 307 chemin de la haute roome  | 59114 | Terdeghem         |
| <b>Minnet</b>            | <b>Françoise</b>   | 27 rue du clocher             | 59190 | hazebrouck        |
| <b>Nugou</b>             | <b>Gilbert</b>     | 122 an chemin d'hazebrouck    | 59660 | Merville          |
| <b>Pavy</b>              | <b>Pascale</b>     | 140 rue philippe van tieghem  | 59270 | Bailleul          |
| <b>Seydlitz</b>          | <b>Mauricette</b>  | route de rubrouck             | 59670 | Otchtezele        |
| <b>Valentin</b>          | <b>Evelyne</b>     | 70 rue de l'abbaye de beaupré | 59253 | La Gorgue         |

|  |                     |                                     |       |                |
|--|---------------------|-------------------------------------|-------|----------------|
| <b>Vanwalscappel</b>                         | <b>Philippe</b>     | 1 place georges degroote            | 59190 | Hazebrouck     |
| <b>Willae</b>                                | <b>Thierry</b>      | 5 rue d'ypres                       | 59190 | Hazebrouck     |
| <b>collège socio-économique : 25 membres</b> |                     |                                     |       |                |
| <b>Beuns</b>                                 | <b>Anne</b>         | Gaec de l'élevage moreau la crèche  | 59270 | Bailleul       |
| <b>Bossuwe</b>                               | <b>Bernard</b>      | 3 rue des chênes                    | 59190 | Hazebrouck     |
| <b>Carlier</b>                               | <b>Nicolas</b>      | 61 rue keelebrugghe                 | 59190 | Caestre        |
| <b>Da solidarade</b>                         | <b>Michelle</b>     | 677 rue du sacré coeur              | 59299 | Boeschèpe      |
| <b>Defflessechouwer</b>                      | <b>Jean Noël</b>    | 6 b rue du duc de berry             | 59253 | La Gorgue      |
| <b>Evrard</b>                                | <b>Michel</b>       | 683 rue de derrière                 | 62136 | Lestrem        |
| <b>Fagoo</b>                                 | <b>Francis</b>      | 88 rue de neuve église              | 59270 | Bailleul       |
| <b>François</b>                              | <b>Caroline</b>     | Espace centre directionnel BP 18    | 59529 | Hazebrouck     |
| <b>George</b>                                | <b>Marc</b>         | 35 rue deroide                      | 59660 | Merville       |
| <b>Germe</b>                                 | <b>Christophe</b>   | 1 la place                          | 59470 | Ledringhem     |
| <b>Ghestem</b>                               | <b>Guy</b>          | ma tanière petite route de ryveld   | 59114 | Steenvoorde    |
| <b>Grave</b>                                 | <b>Laurence</b>     | 424 rue du bac                      | 59193 | Erquinghem Lys |
| <b>Herreman</b>                              | <b>Marie Noëlle</b> | 922 rue de l'hagedoom               | 59270 | Meteren        |
| <b>Ingelaere</b>                             | <b>Renée</b>        | 1 rue de strasbourg BP 104          | 59427 | Armentières    |
| <b>Lembrez</b>                               | <b>Gonzague</b>     | 739 rue de berthen                  | 59270 | St Jans Cappel |
| <b>Macke</b>                                 | <b>José</b>         | 8 rue neuve                         | 59181 | Steenwerck     |
| <b>Mahieu</b>                                | <b>Philippe</b>     | 1560 rue de la Lys le nouveau monde | 59253 | La Gorgue      |
| <b>Mesnard</b>                               | <b>Olivier</b>      | 6 rue queux de st hilaire           | 59190 | Hazebrouck     |
| <b>Murice</b>                                | <b>Dominique</b>    | 2 rue de la gare                    | 59253 | La Gorgue      |
| <b>Parent</b>                                | <b>Jacques</b>      | 10 rue des lilas                    | 59660 | Merville       |
| <b>Peulmeule</b>                             | <b>Jean Luc</b>     | 646 rue du haut blé                 | 59940 | Le Doulieu     |
| <b>Provost</b>                               | <b>Alphonse</b>     | 330 av du général de gaulle         | 59190 | Caestre        |
| <b>Roussel</b>                               | <b>Eric</b>         | 40 rue du 8 mai 1945                | 59190 | Hazebrouck     |
| <b>Schryve</b>                               | <b>Jacques</b>      | 92 rue de st firmin                 | 59190 | Morbecque      |
| <b>Wattiez</b>                               | <b>Alain</b>        | 327 rue de colombes                 | 59850 | Nieppe         |

## **ANNEXE 10 : FICHE SIGNALÉTIQUE DES EPCI COMPOSANT LE PAYS**

| Structures   | Description  |
|--|--|
| Communauté rurales des monts de Flandre                      | <b>Président : Mme Descamps</b> <span style="float: right;"><b>Date de création : 1993</b></span><br><b>Siège : Boeschepe</b><br><b>Population : 11795</b><br><b>Nb de communes : 10</b><br><b>TPU : oui</b><br><b>Compétences :</b> aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur environnement, développement touristique, suivi social des bénéficiaire du RMI, actions ponctuelles en faveur de la jeunesse    |
| Communauté de communes des Monts de Flandre plaine de la Lys | <b>Président : Mr Gilloen</b> <span style="float: right;"><b>Date de création : 1992</b></span><br><b>Siège : Bailleul</b><br><b>Population : 28660</b><br><b>Nb de communes : 6</b><br><b>TPU : oui</b><br><b>Compétences :</b> aménagement de l'espace, développement économique, protection mise en valeur environnement, actions en faveur de l'action sociale, aménagement et entretien de voirie, politique de logement, service aux personnes |
| Communauté de communes Flandre-Lys                           | <b>Président : Mr Bouquet</b> <span style="float: right;"><b>Date de création : 1992</b></span><br><b>Siège : Estaires</b><br><b>Population : 32326</b><br><b>Nb de communes : 7</b><br><b>TPU : oui</b><br><b>Compétences :</b> aménagement de l'espace, développement économique, protection mise en valeur environnement, politique du logement   |
| Communauté de communes de l'Houtland                         | <b>Président : Mr Laczny</b> <span style="float: right;"><b>Date de création : 2000</b></span><br><b>Siège : Staple</b><br><b>Population : 7036</b><br><b>Nb de communes : 7</b><br><b>TPU : oui</b><br><b>Compétences :</b> aménagement de l'espace, développement économique, protection mise en valeur environnement, voirie, tourisme, ordures ménagères   |
| Communauté de communes des Géants                            | <b>Président : Mr Bataille</b> <span style="float: right;"><b>Date de création : 2001</b></span><br><b>Siège : Steenvoorde</b><br><b>Population : 9100</b><br><b>Nb de communes : 7</b><br><b>TPU : non</b><br><b>Compétences :</b> SCOT, pays, aménagement, environnement, voirie, culture, jeunesse, mission locale  |

Etat en juin 2003